

L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS SUBSAHARIENS A BRUXELLES

Vendredi 14 mars a eu lieu le colloque bruxellois « L'emploi des travailleurs subsahariens dans la Région Bruxelles-Capitale » organisé par le réseau européen REVES, soutenu par le Ministre Tomas avec la collaboration de la FeBISP et de l'asbl Elykia Espoir. Une bonne centaine de personnes y assistait.

Pourquoi un colloque sur le sujet, et pourquoi l'implication de la FeBISP ? Parce que les centres de formation membres de la fédération (sans doute aussi les non membres et tous les centres de formation non ISP) constatent depuis le début du siècle une forte augmentation

des demandes de formation et d'inscription de personnes de nationalités subsahariennes (pour faire court : toute l'Afrique sauf le Maghreb). Ces populations sont en demande d'aide, ont des besoins spécifiques, comme notamment les primo-arrivants, et les associations communautaires subsahariennes font pression depuis un certain temps pour qu'on prenne en compte leurs problématiques multiples.

De quoi parla-t-on ? Des multiples dimensions du problème, mais surtout, au fond, des multiples discriminations dont font l'objet les « Blacks » (au micro, on parlait des Subsahariens,

mais aux pauses et dans les couloirs, eux-mêmes disaient souvent « Noirs » parce que la discrimination comporte une dimension raciste qu'il ne faut pas occulter : un Sud-africain blanc n'est pas discriminé comme un Sud-africain noir).

Discriminations surtout à l'embauche et à l'emploi (et au logement, et aux revenus sociaux), dues à leur couleur de peau, mais dues aussi aux divers statuts administratifs précaires et complexes qui leur sont attribués, à la méconnaissance de leurs cultures et bien sûr, aux conditions socio-économiques dans lesquelles ils sont. Problèmes notamment

aussi de l'équivalence des diplômes et de la diversité des applications des droits des populations primo-arrivantes (droits aux papiers, droits aux minima sociaux etc. appliqués très diversement).

L'observatoire de l'emploi de l'ORBEM a publié, à cette occasion, des statistiques très intéressantes montrant par exemple que la proportion des diplômés est à peu près équivalente chez les Subsahariens et chez les Belges (ni plus ni moins de diplômés). Le chômage pourtant est incomparablement plus élevé chez les premiers, et les emplois qu'ils occupent sont proportionnellement beaucoup moins qualifiés.

Le patronat bruxellois a pointé ses difficultés (il faut dire que les discriminations à l'embauche ont été largement et longuement évoquées) : la gestion de la diversité n'est pas facile dans une entreprise. Toute tentative de contraindre les employeurs

et de limiter leur liberté d'engager semblerait vouée à l'échec.

La constitution d'équipes de travail multiculturelles demande du travail supplémentaire et une gestion particulière. Si la multiculturalité n'est pas gérée, elle produit des échecs, et les employeurs en temps de crise ne sont pas prêts à investir dans cette gestion difficile, sans y être aidés. Apparemment, seuls des incitants (financiers) pourraient aider/pousser les employeurs à engager plus d'étrangers donc de Subsahariens.

Face au tableau plutôt noir dessiné ce jour-là, des pistes ont été esquissées, par exemple : édité par le Pacte territorial, le vade-mecum destiné à aider les placeurs et autres personnes ayant des contacts avec les entreprises est une mine de renseignements et de conseils utiles. Perspective aussi de créer un centre d'accueil polyvalent destiné à orienter les personnes étrangères et primo-arrivantes.

Perspective de créer une structure d'appui à l'emploi indépendant, ainsi que peut-être pour l'ISP, perspective de financer une étude des populations et de leur évolution dans les centres OISP.

Bref, beaucoup d'idées, de constats, de questions, mais surtout une chose : aujourd'hui, la problématique des Subsahariens, et des primo-arrivants de surcroît, commence à être prise sérieusement en compte, et le phénomène de discrimination n'est plus nié. C'est déjà bien.

Quant à l'ISP en particulier, notre demande a été et est très claire : il faut étudier et identifier très rapidement les besoins et, s'ils sont constatés, y répondre non seulement adéquatement (ça c'est notre job), mais y consacrer les moyens publics nécessaires (ça c'est la responsabilité des politiques).

Suzanne Beer